

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

**Séance du 13 décembre 2021**

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

#### **VOIMOB 039-577/21/CT**

### **■ CT1 - Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement relative à la création d'une ligne de tramway entre le boulevard Longchamp et la Belle de Mai à Marseille**

#### **Avis du Conseil de Territoire**

**DPI 21/20064/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.5218-7,1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans un délai fixé par la Présidente du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire Marseille Provence, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole.

A défaut d'un avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

Le réseau de tramway marseillais est aujourd'hui constitué de trois lignes : ligne T1 Noailles – Les Caillols de 6,1 km, ligne T2 Blancarde – Arenc de 5,4 km, ligne T3 Castellane – Arenc de 3,6 km.

Les extensions du tramway Nord-Sud phase 1 (T3) sont actuellement en cours de travaux : au Nord, un prolongement du réseau de tramway de 1,8 km entre le terminus existant d'Arenc et Gèze et au Sud, un prolongement du réseau de 4,2 km entre Castellane et La Gaye ainsi qu'un ouvrage en superstructure sur le site de Dromel-Montfuron accueillant un parking relais et un centre de remisage des tramways.

Il est déjà prévu d'initier la phase 2 des extensions Nord-Sud (T3) : vers le nord dans les 15ème et 16ème arrondissements entre Gèze et La Castellane (6,3 à 7,1 km selon variante) et vers le sud dans le 9ème arrondissement entre La Gaye et La Rouvière (1,5 km).

L'extension de la ligne T2 sur 2,1 km entre la rue de Rome et la place du Quatre Septembre dans les 6ème et 7ème arrondissements sur l'axe Peytral / Puget / Corderie / Corse est également programmée.

L'Etat a récemment programmé un vaste plan d'investissement pour Marseille dénommé « Marseille en Grand ». Le Volet transports y tient une place majeure avec la volonté d'améliorer la réalisation d'opérations d'extensions du réseau de tramway, notamment celles qui auront vocation à désenclaver les quartiers prioritaires du Nord de Marseille. Un amendement à la loi de finances 2022 prévoit que l'Etat débloquent 1 milliard d'euros afin de développer les transports à Marseille et dans la Métropole. L'enveloppe étant composée en 256 millions d'euros de subvention et 744 millions d'euros d'avance remboursable.

En cohérence avec le nouveau plan de mobilité métropolitain (ex-PDU), le réseau de tramway de Marseille est envisagé vers les secteurs National / Arenc / Belle de Mai. Un déficit de desserte en

**Signé le 13 Décembre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021**

transports lourds est en effet constaté dans les secteurs National / Belle de Mai. Les secteurs Belle de Mai - Arenc - Saint Mauront sont classés Quartier Prioritaire de la Ville. En outre, le projet de la gare nouvelle souterraine de Saint Charles amplifiera le besoin en modes de transports collectifs performants et capacitaires.

Le prolongement du tramway sera mené en cohérence avec la requalification urbaine du projet « Quartiers Libres ».

Ce projet comprend prioritairement une extension du réseau du tramway :

- Vers le Nord-Est entre le Boulevard Longchamp et le secteur Belle de Mai / Quartier Libre, via le boulevard National avec la possibilité de poursuivre vers le Merlan.

Par ailleurs, un prolongement du tramway vers Arenc pourra être étudié dans la perspective d'une cohérence d'exploitation du réseau.

Il convient dès lors de procéder à la création et à l'affectation d'une opération d'investissement relative à la création d'une ligne de tramway entre le Boulevard Longchamp et le secteur de la Belle de Mai à Marseille pour un montant de 7 000 000 euros HT, correspondant à l'élaboration d'un programme et aux premières études techniques.

Ce montant comprend les phases d'études suivantes :

- Diagnostic, études préliminaires sur l'ensemble du tracé avec notamment l'étude de raccordement de cette extension au réseau existant du Boulevard Longchamp, les études d'un passage en tunnel au droit des voies ferrées Boulevard National et aussi les études d'insertion dans les espaces réduits de la Belle de Mai.
- Les frais des bureaux d'études afférents aux études préliminaires et d'avant-projet, les études environnementales du projet, les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et d'assistance des bureaux de contrôle pendant la phase d'études.

Cette enveloppe ne comprend pas le coût des acquisitions foncières ni le coût des dévoiements de réseaux.

Par délibération MOB009-8157/20/BM en date du 31 juillet 2020, le Bureau de la Métropole a d'ores et déjà approuvé une demande de subvention relative au financement de l'opération « études de faisabilité concernant l'extension du Tramway de Marseille vers le Boulevard National – Arenc – Belle-de-Mai » à hauteur de 30 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations / Banque des Territoires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire Marseille Provence,**

##### **Vu**

- Le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° TRA001-1376/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016, portant approbation de l'Agenda de la Mobilité Métropolitaine ;
- La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités ;

**Signé le 13 Décembre 2021**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021**

- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération MOB009-8157/20/BM du 31 juillet 2020 approuvant la demande de subvention relative au financement de l'opération « études de faisabilité concernant l'extension du Tramway de Marseille vers le Boulevard National – Arenc – Belle-de-Mai » à hauteur de 30 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations / Banque des Territoires ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole.

## **OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,**

### **Entendues les conclusions du rapporteur,**

#### **CONSIDERANT**

- Que la Métropole d'Aix-Marseille-Provence envisage de prolonger son réseau de tramway depuis le réseau existant sur le Boulevard Longchamp et la Belle de Mai ;
- Qu'il convient de procéder à la création d'une opération d'investissement relative à la création d'une ligne de tramway entre le boulevard Longchamp et la Belle de Mai à Marseille pour un montant de 7 000 000 d'euros HT ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de l'opération pour un montant de 7 000 000 d'euros afin de mener les études de faisabilité ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.
- Que le Conseil de Territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

#### **DELIBERE**

##### **Article unique :**

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable concernant le projet de délibération portant sur la création et l'affectation de l'opération d'investissement relative à la création d'une ligne de tramway entre le Boulevard Longchamp et la Belle de Mai à Marseille.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Président du Conseil de Territoire  
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Décembre 2021  
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021